

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC219

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 13 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte-tenu des récentes annonces relatives à la fusion entre TF1 et M6, il ne paraît pas opportun d'opérer une telle modification législative dans le cadre du présent projet de loi.